

CONVENTION CULTURELLE ENTRE LA VILLE DE GENEVE ET VEIGY-FONCENEX

Les Bibliothèques de la ville de Genève et de Veigy-Foncenex souhaitent garantir et favoriser le prêt réciproque de leurs documents aux usagers des deux villes.

Ainsi les abonnés de la médiathèque de Veigy-Foncenex peuvent bénéficier d'un abonnement gratuit auprès des bibliothèques suivantes:

- les Bibliothèques municipales de Genève;
- la Bibliothèque de Genève (BGE);
- la Bibliothèque d'art et d'archéologie (BAA);
- la Bibliothèque du Muséum d'histoire naturelle;
- la Bibliothèque du Conservatoire et jardin botanique;
- la Bibliothèque du Musée d'Ethnographie de Genève ;
- la Bibliothèque musicale.

Conditions à respecter pour s'inscrire à Genève :

- Etre en possession d'une carte d'abonné valide à la médiathèque de Veigy-Foncenex.
- Se présenter dans une bibliothèque partenaire de Genève muni d'une **pièce d'identité valide ET d'un justificatif de domicile** (facture ou quittance de loyer de moins de 3 mois portant nom et adresse).
- Présenter la **carte de légitimation** établie par la médiathèque de Veigy-Foncenex. Celle-ci justifie de l'inscription préalable à la médiathèque de Veigy-Foncenex. Elle n'est délivrée qu'aux usagers n'ayant jamais eu de contentieux avec la médiathèque (lettre de rappel, perte ou dégradation de documents).

Les abonnés s'engagent à respecter la durée de validité de leur abonnement (1 an renouvelable), les horaires d'ouverture, la modalité et la durée de prêt de **chaque bibliothèque**.

Les livres d'art ou anciens présentant une réelle valeur marchande, ainsi que les consultatifs, ne donneront pas lieu au prêt et seront consultés sur place.

En cas de litige avec l'une ou l'autre des bibliothèques, la carte de l'abonné est bloquée dans chacune des bibliothèques jusqu'à résolution complète du problème.

